

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.095

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN
M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. SABATHIER par M. le Maire
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux eau potable : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau

VOTE : UNANIMITE

Certains équipements du dispositif de desserte d'eau potable de la ville de ROYAN nécessitent aujourd'hui des aménagements, d'une part afin de répondre aux exigences des nouvelles normes.

Les travaux prioritaires à réaliser peuvent être décrits comme suit :

1 - création de dispositifs de stérilisation au chlore gazeux adaptés au débit prélevé et équipés d'un système de mesure en continu avec report d'alarme par télétransmission sur les usines de production d'eau potable de "La Bourgeoisie" et de "Chauvignac",

2 - installation d'un dispositif de rechloration au chlore gazeux équipé d'un système de suivi en continu avec report d'alarme par télétransmission sur les ouvrages de Belmont,

3 - installation d'un compteur général avec équipement de contrôle et de suivi de la qualité de l'eau, rue des Tilleuls,

4 - remplacement des transformateurs aux Polychlorobiphényles (PCB), par un transformateur répondant aux normes de sécurité en vigueur, à la station de "Chauvignac".

Ces opérations, d'un montant total prévisionnel estimé à **2 052 358,74 Frs TTC**, peuvent bénéficier d'aides et de subventions de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE dont les taux varient de 20 à 70 % selon la nature des travaux.

Il est donc proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de demandes de subventions aux taux maxima pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessus.

Monsieur le Rapporteur précise qu'une demande de participation sera également faite auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau pour le compte des Collectivités auxquelles la Ville de ROYAN garantit une fourniture d'eau. Le complément du financement sera apporté par le concessionnaire du service au titre du programme de travaux prévu à l'article 5 du traité de concession d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- VU l'avis de la Commission des Travaux,

- CONSIDERANT qu'il est important de procéder à des améliorations des réseaux de production et de desserte d'eau potable,

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, des aides et des subventions aux taux les plus élevés pour la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration des réseaux de protection et de desserte d'eau potable pour un montant total estimé à 2 052 358,74 Frs

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS